

Ce que l'on pense de ce nouveau dossier... Rien de bien nouveau !

C'est toujours Michel Bonnemaïson, même s'il reste discret, (du moins sur le papier) qui manage le projet. Certes, il s'est allié à quelques amis et voisins qu'il met en avant en indiquant leurs parcours professionnels dans des sociétés minières qui paraissent « bien propres ». Mais on peut avoir des doutes : il suffit de taper dans un moteur de recherche internet les deux mots « Trafigura scandales » ou « Ivanohé mines corruption » pour être au fait des agissements de ces sociétés.

Michel Bonnemaïson, qui au cours de ces dix dernières années, a sans doute eu le temps de lire toutes les archives de l'ancienne exploitation de Salau, de prendre connaissance de toutes les nouvelles études publiées depuis 2016..., ne mentionne toujours pas dans son dossier, la présence d'amiante dans les roches de Salau. Il mentionne l'arsenic pour dire qu'il pourra (peut-être) le séparer des résidus miniers. Mais rien n'est indiqué sur les lieux de stockage : à Saint Girons ou ailleurs ? La problématique des déchets n'est pas abordée alors que les déchets miniers représentent 99% du minerai extrait !

Aujourd'hui, ce projet avance en catimini avec seulement quelques personnes dans la confiance, élus, représentants de l'État. Comme en 2016, les populations locales sont ignorées et méprisées par les élus et les porteurs du projet. Pourtant, ce sont elles qui vont en subir toutes les nuisances s'il est mis en œuvre :

- Amiante, qui aura un impact sur la santé des éventuels travailleurs et sur celle des populations locales.
- Arsenic, qui aura un impact sur la qualité des eaux de toute la vallée du Salat.
- Pollutions chimiques dans les vallées ou à St Girons (usine SEVESO) dues, notamment, aux produits utilisés lors de du raffinage du minerai.
- Dégâts environnementaux sur la faune, la flore, les paysages, les cours d'eau...
- Stockages des boues et déchets miniers pollués (produits chimiques et métaux lourds, hydrocarbures, amiante, arsenic..., sont présent à Salau).

À quand un vrai débat avec les Ariégeois ?

D'autant plus que comme le projet avorté de 2016, celui de 2024 semble comporter une composante cachée : l'or ! Dont l'extraction utilise, toujours à un moment donné du cyanure hautement dangereux, qu'il faut ensuite stocker.

SMS toujours active !

www.stopminesalau.com
contact@stopminesalau.fr



Tract imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

La mine d'info

Les dessous de Salau... Novembre 2024



Alors que les tribunaux administratifs ont annulé à trois reprises le Permis Exclusif de Recherche de Mine (PERM) accordé à la Société Variscan en 2016.

Alors que le Ministre des Finances a saisi une nouvelle fois le Conseil d'État.

Alors que la Société Variscan n'a toujours pas rempli toutes ses obligations légales, ni payé tous ses fournisseurs.

La Société Néométhal, sise à Dun en Ariège, représentée par Monique et Michel Bonnemaïson a déposé le 20 juin 2024 une nouvelle demande de PERM dit « Montagnes Ariégeoises » qui couvrirait 100 km² sur les communes de Couflens, d'Ustou, d'Aulus et d'Auzat.

Ce que l'on sait de ce nouveau dossier... Les personnes et sociétés à la manœuvre :

Un dossier demande de Permis de Recherche de Mine a été déposé auprès des services du Ministère des Finances en charge de ces dossiers. La demande émane de la société Néométhal - une société créée en 2015 qui a son siège à Dun en Ariège, capital social 209 000 Euros - et dont la présidente était jusqu'en juin 2024, Monique Lafargue épouse de Michel Bonnemaïson le promoteur du PERM de 2016.

Pour rappel, la société Néométhal, a servi, en mars 2016, au travers d'une filiale espagnole - Néométhal Spania - à concrétiser un permis de recherche minière en Catalogne et à en revendre une partie à Apollo Minerals société australienne qui avait acquis les droits du PERM de Couflens en 2018. Néométhal avait, alors les actionnaires suivants : Michel Bonnemaïson, La société E-mines (une société dirigée par Michel Bonnemaïson), Todd Hennis, Galdstone Corp (une société dirigée par Todd Hennis) et Jack Testard (Variscan Mines).

Le 6 juin 2024 on constate que l'actionariat de Néométhal a quelque peu évolué. En effet en plus de Monique Lafargue (épouse Bonnemaïson), de

Michel Bonnemaïson et de Todd Hennis tous deux actionnaires en nom personnel et au travers de leurs sociétés respectives on trouve les noms suivants :

- Elia Michael qui sera nommé Directeur Général au cours de l'AG de la société et présenté comme un ex de Ivanhoé Mines Ltd.
- Selim Fendi.
- André Gauthier.
- Michel Lambert Ducamin.
- Emmanuel Henry qui sera, lui, nommé Président, qui est présenté comme un ex de Trafigura une société minière Helvético-Singapourienne. De plus on constate que E. Henry vient de créer une société qui a son siège à la Hague dont le nom est Stibiotech Vendée, société concernant l'exploration et l'extraction de minerai... et ayant pour actionnaires outre Emmanuel Henry, Monique Lafargue (épouse Bonnemaïson) et Todd Hennis déjà actionnaire d'E-mines !

On constate par ailleurs que si Emmanuel Henry réside en Suisse, Elia Michael, n'est autre que le voisin de Michel et Monique Bonnemaïson à Dun !

Ce que l'on sait de ce nouveau dossier... Le projet :

Le projet de NEOMETAL, d'un investissement total de 12.56 M€, s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Développer l'étude du gisement de tungstène du Pic de la Fourque (commune de Coufflens).
- Estimer les extensions de ce gisement vers l'ouest et vers l'est (communes d'Ustou, Aulus les Bains, Auzat).
- Évaluer la faisabilité d'une filière industrielle amont pour le tungstène.

Les territoires des communes d'Ustou, d'Aulus et d'Auzat sont donc concernés par cette nouvelle demande d'exploration.

Une réunion de présentation a eu lieu au Conseil Départemental le 18 septembre 2024 et a donné lieu à un communiqué de presse le 23 septembre : La commune de Coufflens, pourtant au cœur du projet, n'a pas été invitée à cette réunion !!!

Sur un autre document, « Mine de Salau - Fiche de qualification du projet porté par la SAS Néométhal » à l'entête de la CCI de l'Ariège et remis par le Préfet de l'Ariège, on apprend que « la démarche est relayée par Madame et Monsieur Bonnemaïson ». Les objectifs sont de « qualifier le dimensionnement du gisement et son organisation spatiale » ce qui est déjà connu et très bien documenté ! En effet, l'ancienne société minière (SMA) qui a exploité la mine de Salau jusqu'en 1986 a effectué avec l'aide du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) des recherches tout autour du gisement pour conclure qu'il restait environ 3000 tonnes de minerai disponible. Des moyens énormes ont, à

l'époque, été déployés : 85 000 mètres de carottages et 17 000 de sondages percutants ont été réalisés. Les recherches à Salau ont donc déjà été réalisées et le gisement est parfaitement connu !

Dans le même document, Michel Bonnemaïson, qui ne dit rien de plus sur la « phase exploratoire » parle de son « issue » et explique que son laboratoire et ses équipements seront mis à disposition par sa société E-Mines sise à Dun. Il précise par ailleurs que la présidence de celle-ci sera assurée par Monique Bonnemaïson et qu'E-Mines signera un « contrat de prestation de service global au bénéfice de la SAS Néométhal ». Michel Bonnemaïson assure ses arrières mais est toujours le maître du projet même s'il essaye de mettre son épouse en avant !

Ce que l'on sait de ce nouveau dossier... une usine à Saint-Girons :

Il est aussi prévu de développer une « technologie nouvelle de raffinage de tungstène... basée sur une technologie alternative à celle utilisée communément, avec pour ambition de permettre à terme la relocalisation en France d'une partie essentielle de la chaîne de valeur de la filière tungstène ».

Michel Bonnemaïson précise qu'E-Mines dispose d'un agrément « crédit d'impôts ». C'est à dire qu'il pourrait recevoir des financements de l'État dans le cadre de cette recherche. Le but étant d'utiliser une « technique d'hydrométallurgie utilisant de l'acide nitrique » qui serait plus « vertueuse d'un point de vue environnemental » !

Pour cela l'« installation d'un démonstrateur pré-industriel (pilote) en Ariège » est prévue. Pour rappel, cette installation d'un « pilote » à Saint-Girons s'est déjà posée en 2018 : la Communauté de Communes avait été sollicitée mais s'est heurtée à un problème : il n'y a pas, actuellement, de site à Saint-Girons qui soit habilité à recevoir une usine classée SEVESO !

Cette usine « pilote » serait en fait « un pilote semi industriel... rapatrié des États Unis » dont Todd Hennis, actionnaire d'E-Mines, est propriétaire. Pour faire fonctionner ce « pilote » les protagonistes auront besoin de matière première : du minerai de tungstène ! Or pendant la phase d'exploration, il n'est pas (en principe !) question d'extraire du tungstène... Mais Michel Bonnemaïson a sans doute une solution...

Le minerai extrait jusqu'en 1986 à Salau était très difficile à raffiner à cause de l'arsenic, du phosphore - sans parler de l'amiante ! - Seul l'État Russe a accepté jusqu'en 1983 d'acheter ce minerai : il s'en servait pour fabriquer des blindages pour des matériels militaires. En 1983 le minerai a été vendu à une usine française qui n'a pas pu l'utiliser... et il reste à l'intérieur des galeries des tonnes de minerai invendues... Est-ce que Michel Bonnemaïson envisage d'utiliser ce minerai qui ne lui appartient pas pour développer la technologie de son ami Todd Hennis ?